

Title	Fatalité et grâce : lecture des esquisses des <<Destinées>> d'Alfred de Vigny
Sub Title	宿命と恩寵：アルフレッド・ド・ヴィニー「運命」草稿読解
Author	高橋, 晃(Takahashi, Akira)
Publisher	慶應義塾大学フランス文学研究室
Publication year	2016
Jtitle	Cahiers d'études françaises Université Keio (慶應義塾大学フランス文学研究室紀要). Vol.21, (2016.) ,p.80- 93
JaLC DOI	
Abstract	
Notes	
Genre	Departmental Bulletin Paper
URL	https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AA11413507-20161201-0080

慶應義塾大学学術情報リポジトリ(KOARA)に掲載されているコンテンツの著作権は、それぞれの著作者、学会または出版社/発行者に帰属し、その権利は著作権法によって保護されています。引用にあたっては、著作権法を遵守してご利用ください。

The copyrights of content available on the KeiO Associated Repository of Academic resources (KOARA) belong to the respective authors, academic societies, or publishers/issuers, and these rights are protected by the Japanese Copyright Act. When quoting the content, please follow the Japanese copyright act.

Fatalité et grâce : lecture des esquisses des « Destinées » d'Alfred de Vigny

TAKAHASHI Akira

Le présent essai a pour but de repenser l'évolution des figures et des idées philosophiques et religieuses dans le travail poétique des « Destinées » de Vigny. Cette question impliquant à coup sûr celle de l'écriture du poète, il est essentiel de s'en rapporter à l'histoire des textes poétiques de Vigny. Les textes dont il s'agit constitueront notre « avant-texte » : notion qui doit être conçue comme un ensemble d'archives englobant tout ce qu'a écrit un auteur (manuscripts, esquisses, projets, feuillets, notes ou carnets), comme l'a proposé la critique génétique des textes en France.

L'étude de la genèse des textes de Vigny est due au travail d'André Jarry¹, éditeur dans la Pléiade des *Œuvres complètes* du poète². Pour cerner la question du travail poétique de Vigny, nous nous bornerons à quelques esquisses, projets et plans du poème des « Destinées » qui nous permettront de nous interroger sur la configuration textuelle de l'œuvre de Vigny.

A quel moment l'histoire textuelle du poème des « Destinées » peut-elle s'inaugurer ? La réponse à cette question difficile suppose de situer la portée du présent essai dans l'histoire des « Destinées ». C'est de notions philosophiques

¹ Voir André Jarry, *Alfred de Vigny : poète, dramaturge, romancier*, Classiques Garnier, 2010.

² Nous renvoyons à l'édition des *Œuvres complètes* d'Alfred de Vigny, éd. François Germain et André Jarry, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t.I, 1986. Désormais, abrégé en Pl.I.

et religieuses (par exemple, destinée, fatalité et grâce) ainsi que de l'antagonisme métaphysique (humanité contre divinité) qu'il s'agit dans le travail poétique de Vigny. En outre, l'évolution des idées principales est étroitement liée à la question de l'œuvre du poète. Pour cela, nous chercherons à mettre en lumière le travail de textualisation des idées ou des figures dans « Les Destinées », non seulement au stade de la rédaction (de l'esquisse à l'œuvre définitive), mais aussi dans plusieurs phases initiales (plan, projets ou schémas qui comptent dans le travail poétique de Vigny).

De l'analyse à la synthèse : la forme épique selon Vigny

D'un point de vue philologique, la composition du poème des « Destinées » peut être datée des années 1840. La mise au net du poème a sans doute été effectuée à la date du 27 août 1849. Or, le processus initial de rédaction du poème doit remonter à 1840, époque à laquelle Vigny est particulièrement intéressé par le poème philosophique³. Dans un texte daté du 4 avril 1840, le poète énonce quelques remarques sur la tragédie grecque et le christianisme, qui lui donnent l'occasion de relever l'importance des puissances inconnues et sublimes :

Eschyle, Sophocle, Euripide ont fait un éternel reproche au ciel dans leurs livres. — Là, comme dans Homère, le Destin se joue de l'homme et le livre aux Dieux.

Dans le christianisme, l'homme est livré au Diable et Dieu savait qu'il succomberait et pourtant il ne cesse de le faire tenter.

De même, ces Poèmes, comme le Poème du Déluge, doivent être une protestation de l'homme contre la Création et un reproche désespéré au créateur⁴.

³ C'est entre 1838 et 1839 que Vigny ont achevé trois poèmes philosophiques : « La Mort du loup », « Dalila », dite « La Colère de Samson » et « Le Mont des Oliviers » (sauf la strophe du « Silence »).

⁴ Pl.I, p.273.

La mise en parallèle des pensées antique et chrétienne constitue pour Vigny un moyen analytique pour interroger l'histoire de l'humanité. Le poète cherche à reconnaître dans chacun des mondes antique et moderne la question du conflit de l'homme avec la destinée. L'idée d'un reproche adressé au Créateur est révélatrice des notions religieuses et philosophiques qui seront développées dans les futurs poèmes de Vigny. En ce sens, le texte en prose de 1840 annonce pour une part le plan global du recueil des *Destinées*. D'autre part, il peut être considéré en particulier comme un premier jet du scénario des « Destinées », articulé autour du passage de l'Antiquité à l'ère chrétienne, du combat de l'homme contre le destin et de la mise en doute du créateur.

Vigny pense que « la poésie doit être la synthèse de tout⁵ ». Sans doute la poésie (dans le sens ordinairement admis à l'aube du XIX^e siècle de « faire des ouvrages en vers ») n'est-elle pas séparable de la synthèse, puisque le poète ne doute point que « la poésie n'est que dans le vers et non ailleurs⁶ ». Par conséquent, la synthèse du temps antique et de l'âge chrétien est d'autant plus essentielle dans le travail poétique de Vigny qu'elle touche de près à la question de la forme épique à l'époque romantique : comment mettre en vers l'histoire de l'humanité de l'Antiquité aux temps modernes en passant par l'apogée du christianisme ? Dans quelle mesure le poète, ou le *vates* (au sens de « prophète » en latin), peut-il écrire les temps à venir ? Les enjeux de l'épopée romantique resteront au cœur de la composition des *Destinées*, jusqu'au travail opéré par « L'Esprit pur ».

⁵ *Journal d'un poète*, [1844], in Alfred de Vigny, *Œuvres complètes*, éd. Fernand Baldensperger, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », t.II (ancienne édition), 1948, p.1223. Désormais abrégé J. suivi de la date d'entrée entre crochets.

⁶ J [1842], p.1185.

Or, l'idée de « destinée », pour Vigny, prend sa forme profonde entre 1840 et 1847, comme en témoignent les projets ou esquisses de poèmes philosophiques⁷. Au dessous du texte de 1840 précédemment cité, Vigny note sa conception de l'action divine : « Le doute est la destinée de l'âme et la volonté de Dieu est formelle puisqu'il n'a rien révélé à l'homme de ce qui précède le berceau et suit la tombe⁸ ».

Mieux vaut ne pas prendre cette remarque pour une expression d'irrégiosité, encore moins d'athéisme. Seule l'écriture engage l'écrivain. C'est la raison pour laquelle la religion de Vigny doit être envisagée au niveau des textes seuls. C'est à travers l'écriture de l'auteur que nous nous proposons d'aborder la question religieuse.

Certes la remarque de Vigny prête à la controverse, qui paraît nier la révélation divine. Elle invite pourtant à reconsidérer qu'à cette époque la question est celle de la pensée sceptique ou du doute porté sur le christianisme. Confronté à cette problématique, Vigny avait mis en scène un incroyant dans les *Poèmes antiques et modernes* (il nous suffira de rappeler la figure du prisonnier face à celle du prêtre dans le poème « La Prison » écrit en 1821). Le travail poétique des *Destinées* marque une synthèse dans la pensée religieuse et philosophique de Vigny, inaugurée avec les *Poèmes* de 1822, suivis des *Poèmes antiques et modernes* en 1826, jusqu'au poème de « Paris » en 1831. Il apparaît que la figure du sceptique devient de plus en plus fondamentale dans l'œuvre du poète, qui s'est donné pour mission d'être le porte-parole des temps modernes, à un

⁷ C'est en 1843 et 1844 que parurent dans la *Revue des Deux Monde* cinq poèmes philosophiques : « La Sauvage » (15 janvier 1843), « La Mort du loup » (1^{er} février 1843), « La Flûte » (15 mars 1843), « Le Mont des Oliviers » (1^{er} juin 1843) et « La Maison du berger » (15 juillet 1844).

⁸ Pl.I, p.273.

moment où selon le Vigny romantique, « la France n'est plus chrétienne » et « la majorité est sceptique, indifférente⁹ ».

Destinée, fatalité et grâce pour Vigny

Le rapport entre destinée de l'homme et volonté de Dieu continue à être envisagé dans un projet de poème futur, écrit peut-être entre 1844 et 1847, et portant le titre de « Lettre. Réponse d'Éva ». Ce texte reprend certains thèmes des *Destinées*. Éva s'y adresse à Stello :

LETTRE

Réponse d'Éva, dernier poème (même rythme que La Maison du Berger).

Épilogue

« Je le vois à présent, ô Stello, je le vois et je comprends la vie après t'avoir écouté.
Le fils de l'homme a pleuré en vain et demandé en vain la certitude pour nous à Dieu. Dieu s'est tu.

Le Doute et le travail sont donc notre destinée et notre devoir¹⁰. »

Les termes « fils de l'homme » en appellent à l'image de Jésus. La référence à la scène évangélique de Gethsémani n'est pas moins importante dans « Le Mont des Oliviers » paru en 1843. Il est vrai que l'image de l'homme face à un Dieu silencieux va devenir un thème récurrent dans l'œuvre poétique de Vigny : par exemple, dans « Les Destinées », avec les invocations au Seigneur (« Ah ! Dieu Juste ! est-ce vous ? », ou encore « Ô sujet d'épouvante à troubler le plus brave ! / Question sans réponse où vos Saints se sont tus¹¹ ! »). Les réflexions sur le doute s'approfondiront en particulier dans la strophe du « Silence » écrite en 1862.

⁹ J [6 août 1832], p.961.

¹⁰ Pl.I, p.276.

¹¹ « Le Destinées », v.111, 118-119. Pl.I, pp.118-119.

Il est remarquable que la figure du Fils de l'Homme, orphelin de Dieu le Père, apparaisse symboliquement dans un texte poétique portant sur la destinée de l'humanité. L'évolution de notions théologiques et philosophiques telles que la destinée et le doute marque un point culminant dans la pensée religieuse du poète. L'emploi de destinée au singulier (comme nous l'avons vu plus haut, « le doute est la destinée de l'âme » et « le Doute et le travail sont donc notre destinée et notre devoir ») touche directement à la question du « Mystère » chrétien, sur laquelle Vigny s'investit dès le début de sa carrière¹².

Il s'ensuit qu'au stade initial du travail poétique de Vigny, l'idée de destinée humaine soulève à tout coup des questions fécondes propres au XIX^e siècle, moment déchristianisé précédé par un régicide. Cette question finira par devenir un des enjeux théologico-politiques, philosophiques, historiques et artistiques manifestes du travail poétique de Vigny.

Qu'en est-il alors quand le mot « destinées » est employé au pluriel ? Le mot « Destinées » en majuscule tient souvent le rôle de figure fondamentale dans le texte poétique de Vigny. On peut se demander comment Vigny en est venu à réfléchir sur ce pluriel.

C'est notamment en 1846 et 1847 que le poète cherche à mettre en scène les « destinées », au pluriel, dans certains projets de poème et dans le plan de son recueil. Pour réexaminer la chronologie de composition du poème « Les Destinées », nous aborderons ces textes d'une manière, autant que possible, philologique.

En premier lieu, nous nous intéresserons à un fragment en prose, non daté, intitulé « Derniers vers des Poèmes ». En voici les premières lignes :

Derniers vers des Poèmes.

¹² J [1823], p.875. À l'époque, Vigny fait le plan d'un poème intitulé « Les Mystères ». La mort de l'âme appartient à la question du mystère chrétien.

Ainsi sont arrêtées, dans le livre inconnu, le livre de Dieu, les Destinées des nations et des hommes. Les idées sont jetées au vent et tombent au hasard dans une terre féconde ou sur un aride rocher. (...) Un inévitable et invisible enchaînement des choses les unit¹³.

Le ton est totalement différent de celui du poème « Les Destinées », achevé en 1849, ou des esquisses de poème que nous lirons plus bas. N'y apparaissent ni Grâce, ni Destin, ni les puissances cruelles du ciel. Malgré l'image du « livre inconnu », celle des « idées » jetées, métaphore du grain qu'on sème, rappelle la parabole évangélique¹⁴. Si la figure de l'idée-grain réalise « un jalon d'or sur la grande route des nations¹⁵ », le texte revêt un aspect presque apologétique.

Or, l'idée de « Destinées » au pluriel et en majuscule n'est nullement une personnification ni une allégorie. On peut penser que l'effet de personnification ou d'allégorie (par exemple, les « froides Destinées¹⁶ » dans le poème des « Destinées ») touchant la figure des « Destinées » au pluriel, ne se présente que dans les esquisses postérieures à ces « Derniers vers des Poèmes ».

Citons encore un projet pour le poème des « Destinées », sans doute écrit le 12 juillet 1846¹⁷. Dans ce texte en prose, Vigny met en avant la figure des « destinées », rattachées soit à la fatalité soit à la Grâce :

¹³ Pl.I, p.284.

¹⁴ Matthieu, XIII, Marc, IV, et Luc, VIII.

¹⁵ Pl.I, p.285.

¹⁶ « Les Destinées », v.56. Pl.I, p.117.

¹⁷ La question de l'année de rédaction est délicate. Bien que Vigny ait daté le texte de 1847, André Jarry, qui a minutieusement lu les manuscrits, avance une hypothèse importante : le poète aurait ajouté tardivement, au crayon, « 1847 », à la suite d'une erreur de mémoire. L'éditeur de la Pléiade date ce projet de « 1846 », ce qui le rend au moins antérieur à celui du 19 avril 1847. Voir Pl.I, p.1244.

LES DESTINÉES

(Ceci est la forme la meilleure de l'Idée de la Fatalité et de la grâce)

Les Destinées de la *Fatalité* pèsent comme des Statues de plomb sur le front des hommes. — Leurs pieds d'airain sont posés sur les têtes humaines.

Les Destinées de la Grâce ont des ailes. L'Esprit-Saint les fait descendre des pieds du Christ. Elles se posent près du cœur de l'homme. — Puis le souffle de la Liberté soulève leurs ailes. La mobile Liberté de chaque homme fait mouvoir ça et là sa destinée¹⁸.

La figure des « destinées » au pluriel se présente comme animée, active et presque personnifiée. Trois notions théologiques et philosophiques font ainsi leur apparition dans le travail de Vigny : la fatalité, la Grâce et l'Esprit-Saint. Certaines images seront reprises dans la version définitive des « Destinées » : les destinées envoyées par la fatalité sont représentées comme des statues de plomb ou d'airain opprimant et humiliant l'humanité. Rappelons-nous les premiers vers du poème : « Les pieds lourds et puissants de chaque Destinée / Pesaient sur chaque tête et sur toute action¹⁹ ».

La figure de la Grâce dans le projet de 1846 n'a pourtant pas la même tonalité que dans le poème des « Destinées ». Les destinées envoyées par la Grâce n'ont pas pour seul objet de freiner la liberté humaine. Il ne semble pas que Vigny cherche à critiquer l'idée de grâce.

La destinée envoyée par l'Esprit-Saint, bien qu'elle n'apparaisse pas dans le poème en question, prend toujours position en faveur du « mortel ». On n'aura pas tort de rappeler que la figure du Saint-Esprit conservera ce caractère salutaire dans « L'Esprit pur », achevé en 1863.

Or, les formes de la fatalité et de la Grâce n'en sont pas moins essentielles dans la pensée de Vigny. L'opposition entre ces deux notions dans le texte de 1846 tient sans doute au caractère analytique de la pensée de Vigny concernant

¹⁸ Pl.I, p.285.

¹⁹ « Les Destinées », v.2-3. Pl.I, p.115.

l'histoire de l'humanité. Grosso modo : la fatalité est à la Grâce ce que l'Antiquité est à l'âge chrétien. Le parallélisme entre les deux périodes est un moyen pour Vigny de s'attacher à mieux éclaircir la problématique théologique et philosophique du siècle. Nous nous demanderons pour quelles raisons Vigny se penche sur la fatalité et la Grâce. La première trouve son épanouissement dans la philosophie et la poésie gréco-latines, tandis que l'autre joue un rôle fondamental dans la théologie chrétienne. Il est juste que ces idées se rencontrent sur la question de la liberté de l'homme ou de la volonté humaine.

Quant à la notion de fatalité, le poète tend à l'assimiler à celle de providence, ainsi qu'en témoigne un carnet journalier de 1834 :

Fatalité et Providence, même chose. — L'imagination des hommes est d'une pauvreté déplorable, dit le Docteur-Noir, ce misérable monde après avoir réfléchi quatre mille ans (à ce qu'on m'assure) n'a rien trouvé de mieux que les deux puissances qu'il a nommées Fatalité et Providence.

Les religions, les philosophies et leurs livres vont de l'un de ces points à l'autre sans pouvoir s'en écarter²⁰.

Deux puissances au-delà de l'humain mettent en jeu la question du beau et surtout du sublime. L'idée de fatalité chez Vigny relève donc de la métaphysique. Elle recouvre notamment la question de la liberté humaine. Dans la même entrée de ce carnet journalier, le destin antique est rendu pareil à la fatalité : « Le Destin antique est une Puissance qui tient l'homme par un fil, le fait marcher comme le pantin des *fantoccini*, sans qu'il ait la liberté de s'écarter d'un pas²¹ ». La métaphore du pantin présente de manière satirique la réalité de la liberté humaine selon Vigny. Le poète se rend compte que ni la religion, ni la philosophie ne peuvent résoudre les problèmes impliquant la volonté de l'homme.

²⁰ J [5 mai 1834], p.1005.

²¹ *Ibid.*, même page.

L'idée de Grâce pour Vigny côtoie également la question du libre arbitre. Les carnets journaliers du poète témoignent de ses réflexions sur la pensée augustinienne, janséniste et surtout pascalienne :

La grâce *nécessitante* est tout simplement l'enchaînement inévitable des choses, des décrets éternels et des événements ou Fatalité. On ne peut jamais s'y soustraire. — La grâce efficace ne lui résiste jamais. — La grâce *particulière suffisante* : elle est très suffisante puisque l'âme y résiste, elle ne peut être considérée comme une faveur, un privilège²².

La « grâce efficace » évoquée ici vient en droite ligne du Jansénisme et de la pensée de Pascal ; la « grâce suffisante » résume la position du Jésuite Luis Molina en 1588. Pour les Jansénistes, la première sorte de grâce n'est pas donnée à tous les hommes, mais « détermine réellement leur volonté à l'action²³ », à savoir qu'elle assure immanquablement le salut. En revanche, l'autre espèce de grâce ne produit son effet que par la seule décision du libre arbitre, autrement dit de la volonté humaine, de sorte que, loin d'être « suffisante » selon les Jansénistes, elle offre seulement la possibilité du salut.

La position de Vigny n'est pas éloignée de celle des Jansénistes. Vigny envisage une forme de grâce coïncidant avec le principe de nécessité, qu'il appelle « grâce nécessitante », équivalente à la fatalité. Comme Pascal, le poète ne s'attache qu'à la « grâce efficace », donc nécessairement efficace de Dieu. Autant que les Jansénistes, il récuse la « grâce suffisante » prônée par les Jésuites.

Toutefois, Vigny s'éloigne en partie du jansénisme : l'Église catholique, comme les Jansénistes, rapporte la Grâce à la question du salut, tandis que le poète des *Destinées* ne se réfère pas au salut mais principalement à la liberté

²² J [1838], p.1107.

²³ Pascal, *Les Provinciales*, éd. Michel Le Guern, Gallimard, « Folio classique », 1987, p.52.

humaine. À cet égard, Vigny élabore une véritable critique du jansénisme :

Des Jansénistes. — Port-Royal, les Jansénistes et Pascal par eux étaient coupables envers l'humanité, car ils arrêtaient le progrès en soutenant la cause de la *grâce* contre la *liberté*²⁴.

Nul doute qu'il s'agisse pour Vigny du progrès humain ou de la liberté de l'humanité. Pour respecter ces efforts humains ou conserver à l'humanité son privilège, le poète doit partiellement récuser la notion de grâce. C'est pourquoi chez Vigny l'examen de la grâce s'intègre à la question de la liberté humaine, ou « libre arbitre ».

Par conséquent, la fatalité et la grâce deviennent, chez Vigny, un sujet à approfondir pour respecter la liberté de l'homme, le libre arbitre ou la volonté humaine. Il est manifeste que le poète entend distinguer la fatalité (philosophique) de la Grâce (théologique).

L'opposition entre fatalité et Grâce apparaît dans le plan global du recueil des poèmes philosophiques. À la date du 1^{er} avril 1847, Vigny divise la figure des « destinées » en deux, notamment liée soit à la fatalité, soit à la « grâce » :

Plan général

I[^{er}] avril 1847.

(...)

LES DESTINÉES.

Poèmes philosophiques

Prologue : La maison du Berger.

I^{re} partie : Les Destinées.

Les Destinées envoyées par la *fatalité*.

(Ces Destinées sont inscrites au livre du Sort.)

2^e partie : Les Destinées envoyées par la *grâce*.

(Ces Destinées sont inscrites sur le livre de Dieu.)

²⁴ J [1842], p.1172.

I^{er} Volume

Fatalité

2^d Volume

grâce²⁵

La mise en opposition entre la figure de « livre du Sort » et celle de « livre de Dieu » insiste sur le parallélisme. D'un point de vue diachronique, le livre du Sort est au livre de Dieu ce que les temps antiques sont aux temps modernes. Le poète a également recours au terme « d'inscription », à l'acte d'inscrire aux livres sacrés. Nous devons tenir compte des emplois du verbe « inscrire » à l'époque. Le *Dictionnaire universel de la langue française* de 1835 insiste sur le sens originel de termes concernés :

INSCRIPTION, s. f. [substantif féminin] (*inscriptio*) caractères gravés sur le marbre, le bronze etc. pour transmettre à la postérité la mémoire de quelque événement. (...)

INSCRIRE, v. a. [verbe actif] (*inscribere*) écrire le nom de quelqu'un dans un registre public²⁶.

Il n'est pas étrange que Vigny redonne un sens étymologique à l'acte d'inscrire. On sait que, dans « L'Esprit pur », le poète attache la figure du livre idéal (« l'écrit universel ») à l'acte de graver dans le marbre²⁷. De même, la figure du « tableau » doit-elle être considérée comme une métaphore de l'œuvre à travailler pour le poète : « Tous les tableaux humains qu'un Esprit pur m'apporte²⁸ » dans « La Maison du berger », ou « Et toujours, d'âge en âge,

²⁵ Pl.I, pp.280-281.

²⁶ Art. « inscription » et « inscrire », in Charles Nodier et Victor Verger, *Dictionnaire universel de la langue française, rédigé d'après le Dictionnaire de l'Académie* (7^e édition), Paris, Belin-Mandar, t.I, 1835, p.838.

²⁷ « L'Esprit pur », v.54. Pl.I, p.168.

²⁸ « La Maison du berger », v.327. Pl.I, p.128.

encor je vois la France / Contempler mes tableaux²⁹ » dans « L'Esprit pur ». Ainsi, par recours à la métaphore gréco-latine de l'inscription, Vigny aboutit-il à mettre en avant l'idée d'œuvre d'art.

La figure du « livre » sacré semble si cruciale dans le travail poétique de Vigny qu'elle a été modifiée dans la version définitive des « Destinées » :

Notre mot éternel est-il : C'ÉTAIT ÉCRIT ?

— SUR LE LIVRE DE DIEU, dit l'Orient esclave ;

Et l'Occident répond : SUR LE LIVRE DU CHRIST³⁰.

Il est significatif que Vigny remplace le point de vue diachronique (livre du Sort antique / livre de Dieu moderne) par un point de vue synchronique (livre de Dieu en Orient / livre du Christ en Occident). La mise en parallèle de cette différence géographique ne doit pas être expliquée par un quelconque intérêt du poète pour « l'Ailleurs » mais par l'intention de réfléchir sur l'altérité, la religion d'autrui et les livres sacrés en Occident et en Orient.

Conclusion

Nous avons cherché à étudier comment différentes figures des « destinées » se développent dans le travail poétique de Vigny. L'idée de destinée prend de plus en plus la forme d'une figure animée ou personnifiée, dans le poème des « Destinées » auquel Vigny travaille à partir des années 1840. Par la lecture des textes (esquisses, projets ou plans) de ce poème ou de l'ensemble du recueil, nous avons établi non seulement la divergence entre ces étapes préliminaires et la version définitive du poème, mais surtout la singularité de la création littéraire chez Vigny.

²⁹ « L'Esprit pur », v.62-63. Pl.I, p.168.

³⁰ « Les Destinées », v.121-123. Pl.I, p.119.

La réflexion sur l'idée de destinée va de pair avec l'exigence d'une époque anxieuse de faire la synthèse dans l'histoire de l'humanité. Pour répondre à cette question propre au XIX^e siècle, le poète Vigny s'efforce d'imaginer une nouvelle « forme épique » au cours des années 1830 et 1840. Les temps antiques sont mis en parallèle avec l'ère chrétienne, à travers l'opposition de la « fatalité » et de la « Grâce ». Les spéculations de Vigny sur ces deux idées se donnent pour objet de donner sa mesure à la liberté de l'homme, donc à la volonté humaine.